



MAIRIE de
MARIGNAC
31440

Tél. 05 61 79 50 69

Télécopie 05 61 79 52 50

mairie.marignac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Date de la convocation : 14/12/2017

Ouverture de la séance à 18 heures 00.

Présents : M. PALLAS A., Maire - Mme SOULE J. - M. BONNET Ph. - M. DIVERCHY G.,
Adjoints - Mme LADEVEZE A. - MM. ATES F. - BAQUE M. – BOUCHE D. - BRANDO
B. - ESPARSEIL Ch. – FERRERE M., Conseillers municipaux.

Excusés : Mmes BENCHALAL S. - ESCAZAUX Ch. – MM. - - SANCHEZ J. – SICARD
Ch.

Secrétaire de séance : M. BRANDO B.

Lecture et signatures des délibérations de la séance précédente.

1. Compte rendu de la réunion avec Madame Marie-Paule Demiguel Sous-préfète à Saint-Gaudens concernant l'atelier Pyrénées Bois Energies

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu de la réunion en date du 09 octobre 2017. Il fait également lecture des 23 questions posées par les riverains de l'usine Pyrénées Bois Energies portées à notre connaissance par le maire de Cierp-Gaud et concernant la dangerosité, les soi-disant risques sanitaires, les résultats d'analyses, etc.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le directeur de l'usine a fourni tous les documents prouvant que toute l'installation est conforme. Il se prononce contre cet acharnement en soulignant notamment les opportunités d'emplois que cette entreprise peut présenter dans notre bassin d'emplois déjà sinistré.

Soutien et approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

2. Travaux de voirie pour 2018

La rue des Roses a été refaite en enrobé mais pas entièrement.

Les priorités sont :

- terminer les travaux rue des Roses,
- refaire le revêtement par tronçons chemin du Marché, refaire le chemin des Arguilès, la rue de la Tour et la rue du Burat.

3. Travaux école

L'architecte maître d'œuvre chargé des travaux est souffrant et ne peut plus assurer le suivi des travaux. De ce fait la mise en service du nouveau bâtiment sera retardée.

Monsieur le Maire va lui demander de faire une déclaration de sous-traitance à un autre architecte afin de pouvoir terminer les travaux pour ouvrir le bâtiment neuf le plus rapidement possible.

Le Conseil Municipal approuve la décision à l'unanimité.

4. Fermeture partielle de la RD 44

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral a été pris, le 13 décembre 2017, pour la fermeture partielle de la RD44 suite au risque résiduel d'éboulement sur cette voie, à l'entrée de la commune de Saint-Béat (du croisement avec la route communale de Rap à l'entrée de Saint-Béat ex abattoirs).

Une intervention visant à consolider le ou les rochers dangereux est actuellement prévue. Il s'agit d'une opération d'ampleur prévoyant 3 mois minimum avant réouverture.

5. SDEHG : rénovation éclairage public rue des Roses, rue Marc Sère, rue Louis Arnaud

Les anciennes ampoules vont être remplacées par des ampoules LED.

Coût de l'opération : 24.640 €uros H.T. ; reste à charge de la commune : 7.797,00 €uros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux.

6. Subvention Collège François Cazes de Saint-Béat

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant du Collège François Cazes. En effet, le collège de Saint-Béat projette un voyage culturel à Londres, du 10 au 16 mars 2018, pour les élèves. Il demande pour cela une participation aux communes ayant des élèves scolarisés dans leur établissement (5 élèves domiciliés à Marignac).

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention globale de 300,00 €uros.

7. Ligne SNCF Montréjeau – Luchon

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du Comité de pilotage des études préalables à la rénovation de la ligne SNCF, réuni le 1^{er} décembre à Montréjeau.

La Présidente de Région, Carole Delga, a présenté un diaporama rappelant les caractéristiques de la ligne, la décision de la SNCF de suspendre les circulations en novembre 2014, l'étude EGIS sur les besoins de transport en Haut-Comminges, les

conclusions des Etats Généraux du Rail, les décisions du Conseil Régional en 2017 de financer les études et les travaux permettant sa réouverture.

Elle a précisé le calendrier :

- 2018 : validation de l'étude préliminaire et démarrage de l'étude d'avant-projet (APRO) ;
- 2019 : validation des études APRO et PRO et début des travaux ;
- 2020 : poursuite des travaux et fin des travaux en décembre 2020.

Elle a indiqué les modalités pour préparer la réouverture : comité de pilotage réuni 2 fois par an ; création de 2 commissions, la commission ferroviaire (offre de transport, intermodalité, suivi des études et travaux) et la commission territoire (animation, projets de territoire, émergence de projets).

QUESTIONS DIVERSES

1. Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'équiper le nouveau réfectoire de la cantine scolaire en meubles inox (meuble inox central, armoire inox, table de travail inox, chariot de service inox).

Coût de la commande au fournisseur « Qui dit mieux » : 2.606.80 Euros H.T.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat des meubles inox.

2. Eaux pluviales

Monsieur le Maire fait lecture de sa réponse à M. Conze concernant l'entretien du réseau des eaux pluviales. Contrairement à ce qu'affirmait M. Conze, l'entretien du réseau n'incombe pas à la commune mais au Conseil Départemental. En effet, l'article I.131-2 du code de la voirie routière dispose que les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales sont à la charge du département, ce qui inclut les accessoires de la voirie.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 25.